nombreuses, que les chemins de fer sillonnent en tous sens le vieux sol européen, que les priviléges sont abolis pour ces marchés comme pour beaucoup d'autres choses, que la liberté et la concurrence commerciales répandent partout leurs bienfaits, les *foires* ne se soutiennent guère que par l'habitude. La foule y est attirée moins par le besoin d'acheter que par désœuvrement. Celles-là seules qui sont destinées à la vente des produits spéciaux jouiront encore longtemps de leurs anciens avantages : telles sont les *foires* de Caen, pour les toiles et les chevaux de trait; de la Chandeleur, à Alençon, pour les chevaux de selle; de Guibray, à Falaise, pour les chevaux normands non vendus aux deux marchés précédents; de Bordeaux, de Beaucaire, pour les produits industriels du Midi; de La Martire, en Bretagne, pour les chevaux de cette province; et, faut-il le dire? la *foire* de Brée, près de Guingamp, pour les mariages! celles de la Toussaint et de Noël, dans la plupart des centres importants, pour la location des domestiques, etc., etc. Enfin n'oublions pas la fameuse *foire* de Saint-Cloud, qui se tient tous les ans dans le parc, au mois de septembre; *foire* si chère aux bonnes d'enfant, aux ouvriers, aux garçons épiciers, voire même aux commis de magasin. Dieu! quel tumulte! quel vacarme! quel infernal charivari! quels effroyables mugissements d'ophicléides et de trombones! quels roulements de tambours! quels battements de grosses caisses! quels éclats de voix des saltimbanques appelant les badauds à contempler les vastes appas de la femme géante, ou à s'émerveiller devant la femme à barbe, sans compter les sensations voluptueuses que vous fait éprouver la vue du veau à deux têtes ou du coq à trois pattes!... Que dire surtout de cet effroyable concert de mirlitons nasillards, qui vous entoure, vous enveloppe, vous suit, vous poursuit, sans repos ni trêve? Mirlitons par-ci, mirlitons par-là; mirlitons par devant, mirlitons par derrière; mirlitons à droite, mirlitons à gauche; mirlitons en dessus, mirlitons en dessous, mirlitons partout: mirlitons! mirlitons! mirlitaines! Ah! il faut avoir le tympan joliment solide pour qu'il ne soit pas perforé; mais enfin, tout cela, c'est de la jeunesse, et il faut bien que jeunesse se passe. Cependant, il y a là peut-être un côté utile à exploiter : que les sourds, par exemple, se rendent à Saint-Cloud au beau milieu de la *foire*, et qu'ils y séjournent seulement une heure. Il y a tout à parier que cette énergique médication produira les plus brillants résultats. Que s'ils résistent à cette épreuve, eh bien, ils auront du moins acquis la certitude absolue qu'ils sont incurables.

Une chose curieuse à voir, mais nullement agréable à entendre, c'est, le soir, le retour de Saint-Cloud à Paris. Chacun est armé de son mirliton; tout le quartier Latin a émigré à la *foire;* étudiants et étudiantes s'y sont donné rendez-vous, et, au milieu de la nuit, toutes ces vierges folles, toutes ces Phrynés banales rentrent à Athènes en franchissant les barrières de l'Etoile et d'Auteuil, et, sur leur passage, épiciers et épicières qui dormaient tranquillement dans leur lit, se réveillent en sursaut, croyant entendre toutes les trompettes du jugement dernier.

Enfin, donnons aussi un souvenir à la *foire* aux pains d'épice, qui se tient annuellement à Paris, pendant trois semaines, à partir du lundi de Pâques, et qui s'étend à travers le faubourg Saint-Antoine, de la place de la Bastille à l'ancienne barrière du Trône. L'imagination la plus fantasque ne pourrait rêver, l'arithméticien le plus intrépide ne pourrait calculer ce qu'il se consomme là de pains d'épice les dimanches et les lundis de la *foire*. A partir d'une heure après midi, le faubourg est envahi par une foule énorme qui se presse, se pousse, se coudoie, jusqu'au rond-point qui le termine, et qui est couvert de baraques de saltimbanques; mais le coup d'œil le plus curieux, c'est la descente. En remontant le faubourg, vers six ou sept heures, on se heurte à des flots d'hommes, de femmes et d'enfants chargés de pains d'épice. Ils en ont leurs poches bourrées, ils en tiennent à chaque main, ils en tiennent sous chaque bras, ils en portent de suspendus aux cannes et aux ombrelles : pains d'épice de tous les goûts, de toutes les formes; aux amandes, au citron, à l'orange, à l'angélique, aux fruits, à ceci et puis encore à cela; en pavés, en galettes, en couronnes, en carrés, en rectangles, en losanges, en cœur, en forme de bonshommes surtout; grand Dieu! que de bonshommes, depuis la taille d'un Lilliputien jusqu'à celle d'un tambour-major! Jamais on n'a tant vu de bonshommes : il n'y a pas un bébé, pas un enfant qui n'ait le sien, que son papa lui a acheté le plus grand possible, de sorte que le plus souvent c'est le bébé qui paraît le bonhomme.

— Disons maintenant quelques mots des principales *foires* de l'étranger qui ont eu ou qui ont encore de la réputation.

En Angleterre, le prieuré et l'hôpital de Saint-Barthélemy, à Londres, fondé au commencement du XIIe siècle, avait le privilége de tenir une *foire* de trois jours. L'importance de cette *foire*, où se vendaient des articles de toutes sortes, mais surtout de la laine et des lainages, ne fit que s'accroître jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle elle déclina rapidement, jusqu'à devenir un lieu de plaisir de bas étage, fréquenté par tous les gens sans aveu de Londres. Elle se releva un peu au XVIIIe siècle, où elle prit surtout un caractère politique. En 1838, elle fut tout à fait supprimée, et cette *foire* si célèbre n'est plus aujourd'hui qu'un rassemblement de quelques baraques où l'on débite du pain d'épices. Les autres *foires* d'Angleterre sont principalement agricoles. Une grande *foire* de moutons a lieu, le 10 octobre de chaque année, à Weyhill, dans le Hampshire. A Ipswich se tiennent deux *foires:* l'une en août, où plus de 100,000 agneaux sont amenés; l'autre en septembre, pour la vente du beurre et du fromage. La plus grande *foire* de chevaux a lieu en août, à Horn-Castle, dans le Lincolnshire; plusieurs milliers d'animaux y sont exposés, et il y vient des marchands et des amateurs de toutes les parties de la Grande-Bretagne, du continent et même des Etats-Unis. Il se tient également des *foires* importantes dans le Yorkshire, à Suffolk, à Bristol, à Exeter, et dans plusieurs autres villes d'Angleterre. La *foire* de Greenwich, à Pâques et à la Pentecôte, attirait de nombreux visiteurs à Londres; mais elle fut supprimée par la police en 1857, parce qu'elle était devenue le rendez-vous de fripons et de gens dissolus, et que les habitants en considéraient le voisinage comme des plus désagréables et des plus dangereux. La plus renommée des *foires* d'Ecosse est celle de Falkirk, pour les bêtes à laine et à cornes. En Irlande, c'est celle de Ballinasloe, dans les comtés de Galway et de Roscommon; elle a lieu annuellement du 5 au 9 octobre, et on y amène en moyenne 12,000 bœufs et 90,000 moutons, provenant, pour la plus grande partie, des fermes du comté de Connaught.

Les *foires* annuelles d'Amsterdam et de Rotterdam, en Hollande, sont des scènes de grande rejouissance populaire. Pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, une foule joyeuse encombre les rues, et la sobriété habituelle, le flegme proverbial des Hollandais, font place, en ces occasions, aux manifestations de la gaieté la plus bruyante et la plus turbulente. Les théâtres et les baraques en plein vent y fourmillent. Parmi les friandises qui s'y débitent se trouve un gâteau très-mince, particulier au pays, sorte de gaufre confectionnée dans un moule en fer, et dont il se fait une consommation prodigieuse.

La principale *foire* d'Italie est celle de Sinigaglia, dans les anciens Etats de l'Eglise; elle se tient en juillet et août, et elle est fréquentée par les négociants de toutes les parties de l'Europe centrale et septentrionale, du nord de l'Afrique et du Levant. Parmi les divers produits de l'industrie italienne qui s'y vendent, la soie est le plus important.

Des *foires* moins considérables se tiennent en diverses autres parties de l'Italie, aussi bien qu'en Espagne et en Portugal. La plus fameuse *foire* de Madrid a lieu annuellement le 15 mai, à l'hermitage de San-Isidro del Campo, à l'époque où le grand pèlerinage et la fête du saint attirent en cet endroit une foule énorme.

Les grandes *foires* hongroises se tiennent principalement à Pesth. Quatre fois par an, en mars, mai, août et novembre, les produits industriels de la Hongrie y sont apportés et mis en vente. Les *foires* de Debreczin, presque aussi importantes, au point de vue du commerce de l'Europe orientale, sont, à coup sûr, bien plus intéressantes pour le voyageur et l'observateur, sous le rapport des mœurs et des usages.

Les *foires* les plus considérables de l'Europe sont, sans contredit, celles de l'Allemagne. Là, comme dans bien d'autres pays, elles ont pris leur origine dans les fêtes religieuses, qui attiraient un grand concours de peuple. Aussi les *foires* ont-elles reçu le nom de *kirchmessen* (*kermesses*, dans les Flandres), *foires* de l'Eglise, le mot allemand *messe* (*foire*) étant dérivé de messe. Des *foires* se tiennent sur un grand nombre de points en Allemagne; mais quatre surtout ont une importance hors ligne : celles de Leipzig, de Francfort-sur-le-Mein, de Francfort-sur-l'Oder et de Brunswick. Les *foires* de Leipzig datent du XVe siècle et sont les plus célèbres de toutes. Elles ont lieu trois fois par an : au nouvel an, à Pâques et à la fête de saint Michel. Celle du nouvel an est relativement insignifiante. La *foire* de Pâques est renommée pour le commerce des livres qui se concentre à Leipzig; les transactions dépassent souvent 30 millions de francs. La valeur totale des marchandises vendues annuellement à Leipzig est évaluée à 250 millions de francs; il s'y rend environ 60,000 visiteurs. On y rencontre des représentants de tous les peuples du monde; les Orientaux, dans leur pittoresque costume, y sont fort nombreux.

Dans la Russie centrale, à 425 kilom. E.-N.-E. de Moscou, se tient annuellement, pendant huit semaines, commençant le 1er juillet, la fameuse *foire* de Nijni-Novgorod. Elle avait lieu jadis à Macariev; elle fut transférée à Nijni-Novgorod en 1816, après un incendie qui détruisit Macariev. Cette *foire* est fréquentée par un nombre de négociants qui varie de 300 à 400 mille. Les marchandises sont distribuées dans plus de 3,000 boutiques distinctes. Les boutiques sont réparties en quartiers réguliers, chaque quartier étant affecté à une classe spéciale de marchandises, l'un aux soies, l'autre au thé, un troisième aux fourrures, et ainsi de suite. L'un des quartiers les plus imposants est celui où le fer de Sibérie est échafaudé en piles énormes. La quantité des navires qui débarquent ou embarquent des cargaisons est telle, que les eaux de l'Oka et du Volga, au confluent desquels est située la ville, en sont littéralement couvertes. La valeur totale des marchandises apportées à la *foire* de Nijni-Novgorod s'élève, année commune, à 150 millions de francs, dont sept dixièmes environ en produits russes, un dixième en productions européennes et coloniales, et le reste en productions de la Chine, de la Perse et d'autres parties de l'Asie. En Sibérie, une *foire* annuelle a lieu à Kiakhta, près de la frontière chinoise; c'est le grand entrepôt du commerce entre la Russie et la Chine. Là, les fourrures, les bestiaux, les peaux d'agneaux, les draps, la toile grossière, l'argent monnayé, les lainages et la quincaillerie russes sont échangés contre le thé, les soies et les autres productions du Céleste-Empire. De longues caravanes de marchands russes et chinois se rencontrent, au mois de décembre de chaque année, à cette *foire*, qui existe depuis 1727 et a puissamment contribué à étendre les relations commerciales des deux pays. Des *foires* de moindre importance se tiennent sur divers points des frontières chinoise et sibérienne, et les Chinois y échangent leurs produits contre les précieuses fourrures des Cosaques. La valeur collective des marchandises apportées annuellement aux *foires* de l'empire russe est estimée à 750 millions de francs, en moyenne, et celle des marchandises vendues à 500 millions de francs.

Les principales *foires* de la Turquie sont celles de Yenidge, de Vardar et de Seres, la première commençant le 3 décembre et durant trois semaines, et la dernière commençant le 21 mars pour se prolonger pendant trois ou quatre semaines; d'Okri (3 mai), de Varna (23 mai), de Philippoli (27 août) et d'Eski Agra (10 novembre), chacune desquelles dure quinze jours; de Yatar-Bazari (15 septembre) et de Tshaltadeh (6 novembre) durant dix jours. Elles sont surtout fréquentées par des marchands grecs et arméniens. Mais la plus grande *foire* de l'Orient est celle qui se tient à La Mecque, à l'époque des pèlerinages annuels. Quoique cette *foire* soit bien déchue de son antique importance, il s'y rend encore annuellement, en moyenne, une centaine de mille personnes.

La plus grande *foire* de l'Inde a lieu, à l'équinoxe du printemps, à Hurdwar, dans Sœharanpour, célèbre lieu de pèlerinage pour les Indous septentrionaux. Chaque année il ne s'y rassemble pas moins de 200 à 300 mille individus, et chaque douzième année, le nombre des pèlerins et des visiteurs dépasse fréquemment 1,500,000. Cette *foire* est le grand entrepôt des productions du Népaul, du Punjaub, de l'Afghanistan et du Boukhara; les transactions ont principalement pour objet les chevaux, les chameaux, les fruits secs de Perse, les épices, les drogues pharmaceutiques, les tissus, les châles, etc.

En dehors de leur immense intérêt commercial, toutes les *foires* dont nous venons de parler en dernier lieu sont excessivement curieuses au point de vue social et national. Nulle part la vie orientale ne se dévoile d'une façon plus pittoresque que dans les *foires* tenues durant les pèlerinages de La Mecque, en Arabie, et d'Hurdwar, dans l'Indoustan. Nulle part la religion ne se confond plus intimement avec le commerce que pendant ces grands rassemblements de l'Orient, où brahmines, marchands et derviches, symboles de foi et de charlatanisme commercial, s'entremêlent en groupes fantastiques d'hommes, de femmes et d'enfants, enveloppés dans des vêtements qui déploient toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et présentent le plus bizarre assemblage de contrastes. C'est ainsi que la *foire* de Kiakhta, en Sibérie, offre une épreuve vivante et de la plus grande exactitude de la vie russe et chinoise, tandis que la *foire* de Nijni-Novgorod éclipse probablement toutes les autres par la variété pittoresque des mœurs et des costumes russes et orientaux.

Dans son *Histoire de la conquête du Mexique*, Prescott nous apprend que des *foires* avaient lieu tous les cinq jours dans les principales villes de l'ancien Mexique, et qu'elles étaient fréquentées par un grand concours de peuple. « Un quartier particulier était affecté à chaque espèce de denrées. Les transactions s'effectuaient sous la surveillance de magistrats spéciaux. Le trafic avait lieu, soit par voie d'échange, soit au moyen d'une monnaie courante, réglementée par l'Etat et qui consistait en tuyaux de plumes transparents remplis de poudre d'or, en morceaux d'étain taillés en forme de T et en sacs de cacao contenant un nombre spécifique de grains. » Des *foires* pour la vente des esclaves se tenaient régulièrement à Azcapozalco, localité peu distante de la capitale. Le marché de Tlascala était une sorte de *foire* où l'on vendait surtout des poteries, égales aux meilleurs produits européens de même genre. Mais la plus grande *foire* avait lieu à Mexico. La ville regorgeait alors d'une population bigarrée, et les eaux du lac disparaissaient sous les canots des trafiquants. L'ordre le plus parfait régnait dans cette immense agglomération. Un tribunal de douze membres siégeait en permanence dans un des *tiauquez* (hangars); les juges étaient investis d'une autorité absolue, qu'ils exerçaient avec une grande énergie. Le même historien (Prescott), dans son *Histoire de la conquête du Pérou*, affirme que les Incas avaient institué des *foires* pour l'écoulement des produits agricoles. Elles se tenaient trois fois par mois, dans une des villes les plus populeuses, où, à défaut de monnaie courante, les transactions s'opéraient par voie d'échange.

Aux Etats-Unis, les *foires* les plus importantes sont celles de la Société nationale d'agriculture des Etats-Unis, des sociétés d'agriculture des Etats particuliers, de l'institut Franklin (à Philadelphie), de l'institut des arts et métiers (à Boston), de l'institut Américain (à New-York) et de divers autres établissements publics. Ces *foires*, toutefois, sont purement et simplement des concours d'animaux domestiques et de produits industriels; le commerce y est complétement étranger. Avant l'affranchissement des noirs, une *foire* antiesclavagiste avait lieu annuellement à Boston. On trouve également, dans diverses parties du pays, des *foires* qui ont un caractère exclusivement charitable ou religieux, et dont les produits sont appliqués à des buts déterminés.

— Législ. Bien qu'on confonde quelquefois, dans le langage usuel, ces deux mots : *foire* et *marché*, il existe entre eux une différence notable, qu'il convient de signaler. Une *foire* est une assemblée qui n'a lieu qu'à de rares intervalles. Elle est, pour cette raison, bien plus importante qu'un marché, qui se tient à des époques beaucoup plus rapprochées, tous les quinze, huit jours, et même deux ou trois fois par semaine, dans certaines localités.

Sous l'ancienne jurisprudence, le roi seul pouvait accorder l'autorisation d'établir des *foires* et des marchés. Plus tard, un décret de la Convention nationale, rendu le 14 août 1793, déclara qu'il était libre à toute commune d'établir, quand bon lui semblerait, des *foires* et des marchés, sans l'autorisation de l'administration supérieure. Ce décret fut modifié par la loi du 18 vendémiaire an II, qui maintint les anciens marchés existants avant 1789, mais défendit d'en instituer de nouveaux, pour les céréales, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par la Convention nationale.

Depuis le 18 brumaire an VIII, le gouvernement établit ou supprima les *foires*, ou en changea les époques par de simples arrêtés ou décrets.

Divers arrêts, entre autres celui du 8 février 1708, défendit de *donner à jouer* dans les *foires* et marchés, et prononça contre les contrevenants, outre la confiscation des enjeux, une amende de 100 livres.

Un arrêté consulaire du 7 thermidor an VIII décida que les jours de *foire* et marchés resteraient fixés conformément à l'annuaire républicain et aux arrêtés des administrations centrales et municipales, et qu'en cas de réclamations pour un changement, les jours de *foire* se régleraient par les consuls, sur le rapport du ministre de l'intérieur et sur l'avis du préfet. Quant aux jours de marchés, ils sont également déterminés, suivant le même arrêté, par le ministre de l'intérieur, d'après l'avis du préfet.

« C'est cette disposition, dit M. Foubert, qui sert encore aujourd'hui de règle pour la création des *foires*. Elle a toujours été entendue en ce sens, que les *foires* ne peuvent être régulièrement établies qu'en vertu d'une autorisation émanée du chef de l'Etat, sur le rapport du ministre qui a les affaires commerciales dans ses attributions. Depuis longtemps, d'ailleurs, les créations de *foires* et les changements d'époque de ces réunions ont été rangés au nombre des affaires sur lesquelles la section du commerce du conseil d'Etat doit être entendue. Quant aux marchés, ils étaient tous, jusque dans ces dernières années, institués par arrêté ministériel; mais, depuis le décret du 25 mars 1852, sur la décentralisation administrative, il n'y a que les marchés aux bestiaux et les marchés dans l'intérieur de Paris dont la création ou le changement soient soumis à l'autorisation du ministre; tous les autres sont du ressort de l'autorisation préfectorale, qui prononce le rejet ou l'admission de la demande. »

Suivant les dispositions de la loi du 10 mai 1838, l'administration doit appeler les conseils généraux et les conseils d'arrondissement à donner leur avis sur la création, le changement ou la suppression des *foires* et marchés; mais, au préalable, les communes qui y ont intérêt doivent être consultées.

C'est aux maires qu'appartient la surveillance des *foires* et des marchés; c'est à eux de désigner les emplacements où doit se vendre chaque espèce de marchandises. Ils doivent régler l'ouverture et la fermeture de la vente, faire vérifier les denrées susceptibles de se corrompre promptement, assurer la facilité de la circulation, en un mot, prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'ordre public.

La perception des droits de place est ordinairement mise en adjudication et déléguée à un ou à plusieurs fermiers, moyennant payement d'une somme annuelle. Un avis du conseil d'Etat, en date du 9 janvier 1833, dispose qu'une commune ne doit point se dessaisir pour un trop long temps de ses droits, dans le cas de bail à ferme.

Lorsqu'il existe un ou plusieurs préposés pour le pesage, le mesurage et le jaugeage publics, dans l'enceinte des marchés, aucune autre personne ne peut y exercer la profession de peseur, de mesureur et de jaugeur. Mais ce n'est qu'en cas de contestation qu'une personne peut être contrainte de se servir des pesage, mesurage et jaugeage publics, et, sauf cette hypothèse, ce recours est purement facultatif pour les commerçants.

Aux termes des articles 5, 6 et 7 de l'arrêté du 7 brumaire an XI, l'enceinte des marchés, halles et ports est déterminée et désignée d'une manière apparente par l'administration municipale. Les citoyens à qui les bureaux de pesage sont confiés sont obligés de tenir les marchés, halles et ports garnis des instruments nécessaires à l'exercice de leur état, d'avoir un nombre d'employés suffisant, faute de quoi il y est pourvu à leurs frais par la police, et ils sont destitués. Ils ne peuvent se servir que des poids et mesures dûment étalonnés, certifiés et portant l'inscription de leur valeur. Les peseurs et mesureurs publics délivrent aux personnes qui en font la demande un bulletin constatant le résultat de leurs opérations.

Les préfets statuent sur les tarifs des droits de location de places pour les *foires* et les marchés. Suivant un arrêt de la cour de cassation du 14 août 1856, le refus de payement des droits de plaçage ne constitue point une contravention passible des peines de police. « En effet, l'article 471 n° 15 du code pénal n'attribue le droit de répression aux tribunaux de simple police, pour les infractions aux règlements de l'autorité municipale, qu'autant que ces règlements ont été légalement faits et portent sur l'un des objets de police remis par la loi, et spécialement par celles des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837, à la vigilance et à l'autorité du pouvoir municipal. Tel n'est pas le caractère des règlements sur les tarifs des droits de place dans les *foires* et marchés. On ne peut pas non plus assimiler ces droits aux droits d'octroi pour leur appliquer les dispositions pénales relatives à ces droits. La perception des droits de place ne doit donc être poursuivie que par la voie civile ordinaire. » (V. Braff, *Principes d'administration communale*.)

Dans les *foires* et marchés, le fermier des droits de place qui perçoit des droits supérieurs à ceux du tarif adopté est coupable de concussion, et condamné à la reclusion et à l'amende, conformément à l'article 174 du code pénal (arrêt de la cour de cassation du 14 avril 1840, rendu contre le sieur Massip). V. HALLE.

Foire (THÉÂTRES DE LA). Ce genre de spectacle, qui a tiré son nom des foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent à Paris, paraît remonter à l'année 1595. Vers cette époque, bon nombre de comédiens ambulants s'établirent dans la première de ces foires et s'y maintinrent malgré les confrères de la Passion et les acteurs de l'hôtel de Bourgogne, auxquels ils furent seulement tenus, par sentence du 5 février 1596, de payer une redevance annuelle de deux écus. Avant de produire des acteurs en chair et en os, on avait débuté par des acteurs en bois. En 1650, le fameux Brioché, premier du nom, s'y montra avec ses machines; ses marionnettes firent merveille. Il eut des imitateurs nombreux. Puis vinrent les ménageries, les singes et les chiens savants, les joueurs de gobelets, enfin les sauteurs et les danseurs de corde. Ceux-ci, vers 1678, commencèrent à représenter des pièces de théâtre, quelques farces au gros sel, des fragments de canevas italiens. Dès 1674, La Grille avait même ouvert sur la foire Saint-Germain l'*Opéra des bamboches*, où l'action s'exécutait par une grande marionnette qui faisait les gestes convenables aux récits, que chantait un musicien dont la voix sortait par une ouverture pratiquée au parquet. On a vu, dans cet essai, la première origine de notre opéra-comique.

En 1661, le sieur Raisin, organiste de Troyes, était venu montrer à la foire Saint-Laurent une épinette à trois claviers, dont l'un paraissait répéter tout seul les airs que l'on jouait sur les deux autres. Le roi, charmé et effrayé en même temps, voulut connaître le secret de ce prodige, qui s'accomplissait par le moyen du fils cadet de Raisin, blotti dans l'intérieur de l'épinette. Non content de combler de présents l'impresario, Louis XIV lui accorda la permission de jouer la comédie, avec une troupe qui serait désignée sous le nom de troupe du *Dauphin*. Au jeu de l'épinette, Raisin joignait une sarabande exécutée par ses trois enfants, et la représentation à tour de rôle de deux petites pièces : *Tricassin Rival* et l'*Andouille de Troyes*. Ce théâtre, après quelques années d'une vogue extraordinaire, fut fermé, lorsque Molière obtint un ordre du roi pour enlever le jeune Baron à la veuve Raisin, qui, du reste, ne s'était pas maintenue à la foire. Dans la suite se formèrent plusieurs troupes foraines : celles d'Allard, de Maurice et de Bertrand, en 1697; de Selle, en 1701; de Dominique et d'Octave, en 1710, etc.

Du jour où ces troupes, concurremment avec leurs tours de force et d'agilité, qu'elles n'abandonnèrent jamais et qui faisaient le fonds de leurs représentations, s'étaient mises à jouer des scènes dialoguées, des *comédies de chansons*, le théâtre de la foire avait été constitué, l'opéra-comique était apparu, à l'état embryonnaire bien entendu, mais déjà goûté et applaudi. Avec les farces de l'ancienne comédie italienne, introduites et greffées sur le fonds national, se montrèrent, aux sons des violons et des hautbois, les types d'Arlequin, de Scaramouche, du docteur, de Gilles, du matamore, de Polichinelle et autres non moins aimés du public. Ces types, exploités sans relâche et toujours avec succès, se prêtaient merveilleusement, d'ailleurs, aux bouffonneries désopilantes, aux parades salées et aux folles parodies semées d'airs populaires, dont nos théâtres de vaudevilles continuent encore la tradition aujourd'hui. Mais la vogue de ce genre de spectacle, où la cocasserie, lancée à fond de train sur les roulettes de l'improvisation moqueuse et hardie, le disputait souvent à la crudité des tableaux et des expressions, souleva les réclamations de la Comédie-Française et de l'Opéra. Il s'ensuivit pour les acteurs forains toutes sortes de vexations, d'interdictions, de saisies, de censures, de démolitions par ordre et d'expulsions; obligés de compter avec les monopoles existants, placés sans cesse entre le privilége de l'Opéra, qui leur défendait les chansons, et le privilége de la Comédie-Française, qui leur interdisait la comédie, les forains eurent de douloureuses luttes à subir contre leurs rivaux. La Comédie-Italienne vint compléter une trinité redoutable qui, pendant près de trente années, harcela les spectacles de la foire de ses persécutions. Il leur fut défendu de jouer des pièces en dialogue; on alla même jusqu'à supprimer les monologues. Ces défenses mirent en travail l'imagination de leurs victimes : ce furent des enfants qui jouèrent, puis des marionnettes; on essaya les pantomimes, mais les acteurs chantant les airs populaires, l'Opéra intervint encore. Que faire? On place des écriteaux au bout d'une perche : ce sont les couplets que les musiciens jouent, et le public les chante lui-même. Grand scandale! Les *grands comédiens* font vite exiler les instruments à vent, réduire à quatre violons le petit orchestre, et, afin d'éloigner des spectacles de la foire la bonne société, une ordonnance de police fixe à 24 sols par personne le prix unique des places, jusqu'au jour où, par un acte de vandalisme inouï, le ministère d'Argenson fit envahir le théâtre de la foire. Tout fut brisé, lacéré, saccagé, et, après ce glorieux assaut, des archers tinrent garnison dans cette enceinte, où l'on osait, en dehors des règles et sans privilége du roi, avoir folle gaieté et belle humeur. Et cependant, à force d'esprit, d'adresse et d'audace, à force d'expédients ingénieux, le théâtre de la foire en vint à se faire accorder son droit de cité dans le monde si divers de l'art dramatique. Aussitôt on vit éclore sur ses tréteaux une foule de divertissements, arlequinades, pantomimes, prologues, etc., auxquels travaillèrent Le Sage, Fuselier, Favart, Dominique, Dorneval, Boissy, Largillière, Lafont, Autreau, Piron, Vadé, Sedaine, Lemonnier, Panard, et les musiciens Gilliers, Dauvergne, Duni, Philidor et Monsigny, ces pères véritables de notre genre national, l'opéra-comique, né sur ces théâtres populaires où éclatait et *s'esbattoit* le rire de nos aïeux.

Comme on le voit, d'excellents auteurs travaillèrent pour le théâtre de la foire, et n'en rougissaient pas. Beaucoup même en vécurent. Pendant longtemps, Le Sage en fut l'âme. Il composa, seul ou avec la collaboration de ses amis Dominique et Fuselier, plus de cent de ces petites pièces, intermèdes, farces, etc., avec ou sans couplets. Le caprice populaire décidait de leur chute ou de leur succès; mais les auteurs ne perdaient jamais une occasion de parodier ou de tourner en ridicule les *Romains;* c'est ainsi qu'on appelait, en style de la foire, les acteurs du Théâtre-Français.

Comme le théâtre de la foire Saint-Laurent et celui de la foire Saint-Germain étaient rivaux, ils ne se faisaient pas faute de se donner, de temps à autre, quelques coups de griffe réciproque. Dans *Arlequin Deucalion*, pièce de Piron, Le Sage et Fuselier sont tournés en ridicule par des plaisanteries, du reste, qui nous paraîtraient aujourd'hui bien innocentes. Arlequin, qui joue seul, se demande : « Pourquoi le *fou* ne dirait-il pas de temps en temps de bonnes choses, puisque le *sage*, de temps en temps, en dit de si mauvaises? » Dans la même pièce, Arlequin jette une paire de pistolets dans la mer en souhaitant qu'on n'entende plus parler de pistolets, de fusil, ni de Fuselier (*fusilier*). On voit qu'on se permettait déjà, dans ce temps-là, le calembour par à peu près, comme on dit aujourd'hui. De pareilles plaisanteries ne tuent certes personne, et ne durent pas beaucoup troubler la bonne humeur des deux amis, ni faire grand tort à leur réputation.

En 1716, Catherine Vanderberg, qui avait le privilége du théâtre de la foire Saint-Laurent, avait obtenu de l'Opéra la permission exclusive de donner, durant les foires, des pièces mêlées de chant, danses et symphonies, pendant un espace de quinze ans, moyennant 35,000 livres par an; ce qui, au mépris de cette clause, n'empêcha pas l'Académie royale de musique de traiter, en 1721, avec Lalauze et Francisque, dans des conditions analogues. Avant ces traités, en 1715, nous trouvons déjà, et pour la première fois, le titre d'*opéra-comique* donné à une parodie de *Télémaque*, due à Le Sage pour les paroles et à Gilliers pour la musique *nouvelle;* ce titre signifiait alors œuvre plaisante avec chansons et vaudevilles. Une impulsion nouvelle fut donnée, en 1724, à ces spectacles suburbains. Lesage, Fuselier, Dorneval écrivirent, pour de nouvelles directions, des pièces gaies, spirituelles et mieux conduites. Gilliers intercala des airs nouveaux dans un prologue intitulé les *Dieux de la foire*. Le public se porta à ce genre de divertissement. Une vogue immense était désormais acquise au théâtre de l'Opéra-Comique de la foire, dont le privilége, accordé d'abord au sieur Honoré, puis à Pontau (1728), puis à De Vienne, connu sous le nom d'Amoise (1732), fut enfin concédé à Monnet, puis à Berger, puis de nouveau supprimé en 1745, jusqu'en 1752, époque où le privilége de l'opéra-comique, qui était décidément devenu le spectacle de la foire le plus distingué, fut définitif et accordé au même Monnet. Ce genre aimable, échappé pour ainsi dire du chariot de Thespis, eut dès lors, non-seulement de belles salles à son service et des décors où Servandoni mettait quelquefois la main, mais des ballets splendides, des pièces régulières, des auteurs et des acteurs distingués. C'est donc, répétons-le, le théâtre de la foire qui a donné naissance à la fois à l'Opéra-Comique et aux théâtres des boulevards. Mais nous ne pourrions le suivre dans cette nouvelle phase sans anticiper sur les articles OPÉRA-COMIQUE (*théâtre de l'*), COMÉDIE-ITALIENNE, etc., auxquels nous renvoyons le lecteur. Disons seulement que l'Opéra-Comique, dirigé alors par Maët et Corby, se réunit à la Comédie-Italienne en 1762. Audinot, Nicolet et autres directeurs de troupes donnèrent ensuite des représentations aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain; les *Variétés amusantes* de Lécluse, les Italiens et les comédiens de Monsieur y figurèrent un instant. En 1791, deux spectacles nouveaux s'établirent à la foire Saint-Germain, dont l'ancienne vogue tombait de jour en jour, les Variétés-Comiques et Lyriques et le Théâtre de la Liberté; la suppression des foires mit fin à ces entreprises. L'importance croissante des boulevards eut d'ailleurs pour conséquence de diminuer d'autant celle des théâtres forains. On avait vu même la foire Saint-Laurent, et son illustre rivale la foire Saint-Germain, privées, à diverses reprises, de toute espèce de représentations. Audinot, dès 1770, était allé continuer, dans son nouveau théâtre de l'Ambigu-Comique, ses représentations de petits comédiens de bois, qu'il avait commencées avec succès aux mêmes lieux que les Monnet et les Brioché. Nicolet, en 1764, avait fait construire, de son côté, la salle de spectacle qui est devenue depuis le théâtre de la Gaîté, et ses marionnettes, ses équilibristes, ses joueurs de tambour de basque et ses tourneuses, amenaient maintenant la foule aux boulevards, où *c'était de plus fort en plus fort...*

Les frères Parfaict, Des Boulmiers, Monnet, etc., ont écrit l'histoire du théâtre de la foire, dont l'influence a été considérable sur notre littérature dramatique. C'est là que notre musique nationale s'est formée peu à peu; c'est là aussi que nos meilleurs chanteurs du dernier siècle ont brillé, les La Ruette, les Clairval, les Trial, Mme Favart, Mme Dugazon, etc.

Foire aux vanités (LA), roman anglais de W. Makepeace Thackeray. Ce roman, qui passe à bon droit pour le chef-d'œuvre de l'auteur, est le premier ouvrage de Thackeray. L'intention de l'auteur est clairement exposée dès le début : « A mesure, dit-il, que j'introduirai de nouveaux personnages (ce sont des hommes et vos frères), je vous demanderai la permission de vous les présenter. S'ils sont bons et honnêtes, vous leur accorderez votre estime et une poignée de main; s'ils sont niais et bêtes, le lecteur pourra en rire plus à son aise et tout bas dans sa barbe; s'ils sont dépravés et sans cœur, oh! alors nous les attaquerons avec toute l'énergie que permet la politesse... On en voit beaucoup de cette espèce vivre et réussir dans le monde, gens auxquels il manque la foi, l'espérance et la charité... Il y en a d'autres encore qui ont pour eux le succès; mais chez eux tout est sottise et platitude. C'est pour les combattre et les marquer qu'on nous a donné le ridicule. » Ainsi, le moraliste nous montrera sur les tréteaux de la *Foire aux vanités* les laideurs et les difformités de l'espèce humaine, et, soit pudeur d'âme honnête, soit calcul d'artiste, il n'aura pas le courage de flageller ces êtres ridicules ou dépravés : il ressuscitera et il transformera le vrai roman comique; il dira la vérité, mais non toute la vérité; sa main, pleine de révélations, sèmera dans ses récits des réticences et des sous entendus. Toutefois, si ses instincts d'écrivain original repoussent les couleurs emphatiques, il ne trempera pas son pinceau dans ce vernis fade et douceâtre qu'emploient les peintres de salon et de boudoir. » — « Notre lecteur se rappellera, ajoute-t-il, que cette histoire annonce sur son titre, en gros caractères, la *Foire aux vanités*, et la *Foire aux vanités* est une place où l'on rencontre toutes les vanités, toutes les dépravations, toutes les folies, où l'on se coudoie avec toutes sortes de grimaces, de faussetés et de prétentions... Je vous avertis donc, mes bons amis, que je vais vous conter une histoire où vous rencontrerez les intrigues les plus atroces et les plus ténébreuses, et j'en ai aussi la confiance, tout ce qu'il y a de plus attachant en fait de crime. Mes coquins ne sont pas des coquins à l'eau de rose, je vous le promets. »

Sans chercher querelle à l'auteur sur le plus ou moins d'originalité de son idée, nous nous contenterons d'examiner le parti qu'il en a su tirer et d'étudier les principaux caractères qu'il met en jeu. Le principal, sans contredit, est celui de Rebecca Sharp, la séduisante Becky, l'égoïsme féminin incarné. La destinée humaine, aux yeux de cette petite personne dénuée de sens moral, paraît être de réussir dans le monde. Elle débute comme institutrice chez les Cracoley, il faut donc qu'elle tende ses filets dans cette famille. Au bout de quelques mois, elle a mis à ses pieds le père et le fils. Elle choisit le fils, cela est naturel, et devient la femme de M. Rawdon Cracoley, capitaine dans les *horse-guards*. Becky a bientôt fait de son mari un esclave, mieux encore, un instrument, un animal bien dressé, un oiseau de proie dont elle se sert pour prendre le gibier humain. En sa qualité de femme habile, Becky n'est dupe ni de ses devoirs de femme ni de ses devoirs de mère. Il lui faut des amants pour parvenir, et elle en a. Avec le capitaine Osborne, elle est savante, poëte, fantasque; avec lord Steyne, ce sont d'autres talents qu'elle déploie pour amuser un vieillard blasé qui ne peut se passer d'elle, quoiqu'il la méprise, et qui l'entretient de bijoux et d'argent. Ce personnage aristocratique, odieux et poli, élégant et méprisable, a beaucoup contribué à donner à Thackeray la réputation d'un fougueux radical. Malheureusement pour Rebecca, son mari s'avise d'avoir de l'honneur. Il ne veut pas qu'on le trompe, et surtout qu'on le fasse arrêter pour dettes, afin de laisser le champ libre à sa seigneurie lord Steyne. Tandis qu'on le croit bien et dûment enfermé par les soins de l'usurier Moss, il rentre chez lui et trouve sa femme en tête à tête avec lord Steyne. Il n'y a pas d'habileté qui puisse réparer un tel scandale, et le jour du châtiment est venu pour l'ingénieuse Becky. Plus de ruses, plus de mensonges; ils sont désormais inutiles. Chassée par son mari, elle continue la vie errante qui convient à une femme sans cœur, pour tâcher de rétablir sa réputation perdue. On la voit passer tour à tour des sociétés honnêtes aux compagnies équivoques : dévote à Boulogne-sur-Mer et à Chaillot, folle aventurière à Paris et à Bade, jusqu'à ce que sa lutte avec la fortune la fatigue et qu'elle finisse par se contenter d'un succès modeste dans un petit pays où elle est inconnue et où elle se consacre aux écoles d'adultes et à des œuvres de charité. La *Foire aux vanités* parut à Londres en 1847, selon l'usage anglais, par séries mensuelles; elle obtint tout de suite un immense succès qui depuis n'a été qu'en grandissant, et, du premier coup, acquit à son auteur la fortune et la réputation. Ce beau roman a été traduit en français par M. Georges Guiffrey et n'est guère moins populaire aujourd'hui en France qu'en Angleterre.

Foire de la Vierge Marie (LA), pièce portugaise de Gil Vicente. On sait que cet auteur dramatique fécond, qui ouvrit la voie à Calderon et à Lope de Vega, vécut dans la première moitié du XVIe siècle, et que ses œuvres eurent un immense succès; Erasme lui-même apprit le portugais pour lire les farces de Gil Vicente. La *Foire de la Vierge Marie* est ce qu'on appelait un *auto*, pièce religieuse destinée à être jouée à une des grandes fêtes de l'Eglise. Cela rappelle assez nos *mystères* du moyen âge; mais il y a en même temps certains traits satiriques qui se ressentent un peu du voisinage de nos *sotties* et *moralités*. Chose singulière! quoique la péninsule ibérique soit restée la plus catholique des nations au XVIe siècle, et la moins touchée de l'esprit de révolte et de l'esprit de réforme, le souffle hardi du temps semble avoir pénétré en Portugal, et on en trouve plusieurs traces dans la *Foire de la Vierge Marie*. Au début paraît Mercure, le dieu de la planète qui porte son nom; il explique longuement le système planétaire tel qu'on le connaissait alors. Après lui vient sur la scène un séraphin, envoyé par Dieu pour annoncer aux hommes une grande foire en l'honneur de la sainte Vierge : « A la foire, s'écrie-t-il, à la foire! Eglises, monastères, pasteurs des âmes, papes endormis, achetez ici des habits! Changez vos vêtements, reprenez les tuniques de peau de vos prédécesseurs, au lieu de celles que vous chargez de dorures! Prêtres de Celui qui a été crucifié, souvenez-vous des saints pasteurs des temps passés. Princes élevés, gouverneurs du monde, gardez-vous de la colère du Seigneur des cieux! Achetez une grande somme de la crainte de Dieu à la foire de la Vierge, maîtresse du monde, exemple de paix, bergere du monde, lumière des étoiles. Femmes et filles, accourez à la foire de la Vierge; car sachez que dans ce marché les choses les plus belles sont en vente. » Cette courte citation peut donner une idée et de la naïveté du genre, et des quelques hardiesses que, même dans ce pays catholique, on osait se permettre à l'endroit du clergé. Bientôt on voit Rome qui vient à la foire vendre le